

La résistance algérienne dans les écrits du soi et de l'autre entre 1830 et 1962

Michel Levallois

Société des études saint-simoniennes- Paris / France

Le combat des indigénophiles saint-simoniens pour la reconnaissance et le progrès du peuple et d'une nation algérienne pendant les premières décennies de la colonisation, de 1837 à 1890.

Montrer que le discours indigénophile tenu par les saint-simoniens et leurs amis, de 1837 à 1895, sur les Algériens musulmans, dans la presse et les brochures de l'époque, était porteur de représentations positives sur le passé et sur l'avenir du peuple et de la nation algérienne

Résumé

Dès 1837, quelques saint-simoniens ont rédigé des articles et des brochures reconnaissant la réalité et la légitimité de la résistance des Algériens à la conquête coloniale, ce qui leur valut d'être stigmatisés comme "arabophiles" ou "indigénophiles"

Après la reddition de l'Émir Abd el Kader en décembre 1847, ils ont inspiré une politique qui a été improprement appelée du "Royaume arabe", mais qui, dans l'esprit de ses promoteurs et de Napoléon III ambitionnait de rendre aux Algériens musulmans leurs terres, de respecter leur religion, leur langue ainsi que leurs institutions religieuses et judiciaires, de les faire participer à la gestion de leur pays afin de leur assurer un avenir meilleur avec l'aide des Français. Cette politique conçue comme une association respectueuse et réciproque et non comme une assimilation et une domination, était présentée aux Français comme ayant pour principe le remplacement de la colonisation

par la civilisation. “Les colonistes” vouèrent une haine féroce à ses auteurs et à ses propagandistes appelés en dérision ” professeurs de Royaume arabe”.

Elle a sombré en 1870 avec la chute de l’Empire, mais les ”indigénophiles” ont continué à défendre plusieurs années encore, les droits et la dignité du peuple algérien, contre la politique d’assimilation de la troisième République qui niait le fait national algérien et qui justifiait la domination coloniale au nom des principes républicains.

Je vais vous parler des écrits que nous a laissés un certain Ismaïl Urbain qui fut le témoin de la résistance algérienne, dès son arrivée à Alger en avril 1837 et jusqu’à sa mort à Alger en 1884. Il s’en est fait l’avocat, et d’une certaine façon le complice, auprès des plus hautes autorités civiles et militaires françaises d’Alger et de Paris, et auprès de l’opinion publique,.

Trois questions préalables

1- Qui était Ismaïl Urbain?

Thomas Urbain est un enfant naturel, qui a trouvé une famille chez les saint-simoniens; il les a rejoint à Ménilmontan et il est parti avec eux en Égypte.

Il est aussi un “homme de couleur” de Guyane, descendant d’une esclave africaine. Il s’est reconstruit une identité en se convertissant à l’islam, religion des Africains, en devenant Ismaïl Urbain, sans abjurer la religion de son baptême chrétien,.

2- Qui étaient les saint-simoniens, sa nouvelle famille ?

Claude Henri de Rouvroy comte de Saint-Simon (1760-1825) a pensé la reconstruction du monde après la grande révolution française. Il a repensé la société, l'économie, les institutions, la religion, sur les bases du progrès technique, de l'équité, de la fraternité, de l'association universelle.

Enfantin (1796-1864) a organisé ses disciples en "église" pour faire connaître, diffuser, et appliquer les idées du maître. Urbain les a rejoints dans leur retraite à Ménilmontant et il est parti avec eux en Égypte, pour une mission d'assistance technique de 1833 à 1836.

3- Pourquoi l'Algérie ?

À leur retour d'Égypte, ses amis saint-simoniens se sont tournés vers le Maghreb, cette partie septentrionale du continent africain sur lequel l'armée française venait de prendre pied mais qui ne s'appelait pas encore l'Algérie. Ils y voyaient un autre Orient où appliquer leurs idées de rapprochement des races, des cultures et des religions de la Méditerranée, de réconciliation de l'Orient et de l'Occident. Ils firent recruter Urbain comme interprète-militaire.

Pour moi, c'était la continuation de ma mission en Orient. Je repris le costume arabe d'Égypte et je mis en relief le prénom d'Ismaïl que j'avais adopté en me faisant circoncire ; j'allais travailler sous une forme pratique et directe à l'union de l'Orient et de l'Occident, des musulmans et des chrétiens, de la société musulmane du nord de l'Afrique avec la civilisation française⁽¹⁾.

Il travaillera à cette union pendant près d'un demi siècle, de 1837 jusqu'à sa mort à Alger en 1884. D'abord dans la position d'interprète-militaire, plutôt observateur- qu'acteur. Puis au poste de sous-chef puis de chef de bureau à la Direction de l'Algérie au ministère de la guerre à Paris, enfin dans les fonctions de conseiller-rapporteur du gouvernement à Alger. Il est à ma connaissance le seul personnage officiel à avoir produit

une œuvre algérienne administrative, journalistique et privée, aussi longue contemporaine de cette période.

La production écrite d'Urbain

Le corpus d'écrits qu'il nous a laissé et qui est conservés aux archives d'outre-mer d'Aix en Provence, à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris et à la Bibliothèque nationale d'Alger comprend,

1- Des publications

-des articles et des correspondances dans les grands journaux parisiens Le Temps, Le Journal des Débats, Le siècle, L'Époque, La Liberté.

- des articles dans les revues de l'époque: La revue de l'Orient, Revue de Paris

-des rapports et des études publiés au Moniteur universel et dans les livraisons annuelles de La situation des établissements français dans le nord de l'Afrique.

-deux brochures: L'Algérie pour les Algériens en 1860, L'Algérie française, Indigènes et Immigrants, en 1862.

-Il a rédigé un résumé de l'histoire de l'Algérie jusqu'en 1830 pour L'univers pittoresque, participé à l'histoire du Second Empire de Maxime Ducamp, rédigé un mémoire pour l'Assemblée nationale sur le Second Empire et l'Algérie.

2- Des documents administratifs.

Il a rédigé plusieurs rapports sur la "politique indigène" et sur les textes décret et sénatus-consultes qu'il avait été chargé de préparer.

Il est notamment l'auteur comme conseiller-rapporteur pour le Conseil de gouvernement de l'Algérie où il a siégé dix ans de 1860 à 1870, de dizaines de rapports, en particulier, des rapports sur les tribus soumises à l'application du sénatus-consulte foncier de 1863. Ce sont des mines d'information sur

l'histoire de ces tribus, histoire ottomane et parfois ante-ottomane, histoire des spoliations foncières faites au profit de l'armée et de l'administration du Domaine, pour la création des villages de colonisation, et pour l'administration des forêts.

3- Enfin, il est l'auteur d'une abondante correspondance privée.

Des centaines de lettres sont conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal (département de la BNF) à Paris, aux archives d'outre-mer à Aix et à la BN d'Alger. Ces lettres permettent de lui attribuer de nombreux articles anonymes et de comprendre le sens profond de certaines lettres ou formules exigées par l'autocensure à laquelle il était obligé de se plier compte tenu de ses fonctions officielles. Ainsi par exemple son récit de sa première rencontre avec l'émir Abd-el-Kader à Amboise en 1849: ««Vous devinez avec quelle émotion et quelle plénitude de coeur, je me suis trouvé en présence de cet homme illustre et de ses compagnons. J'ai été accueilli avec une cordialité et une respectueuse bienveillance qui m'ont touché. Quoique l'Émir soit sous la préoccupation continuelle de sa mise en liberté, je l'ai trouvé d'une conversation très attachante... et surtout d'une très grande dignité personnelle, sans la moindre morgue. Il a plus l'attitude d'un chef descendu du pouvoir que d'un ennemi vaincu...

Avec quel bonheur j'ai pu parler arabe, vivre au milieu de ces intérêts, de ces habitudes qui me sont chères, voir des petites filles, raconter le passé, déjà riche pour mon coeur, de ma Beïa, et caresser longuement ce projet de retraite définitive au milieu de ce pauvre peuple auquel je pardonnerai toujours le mal qu'il me fera parce que je le sais si misérable et si abandonné....Abd el Kader n'est pas du tout fanatique mais très pieux. J'ai rencontré des idées très tolérantes chez un de ses Khalifes nommé Sy Kaddour et nous avons parlé de l'Islamisme à me réjouir le coeur. Et puis on éprouve un si grand plaisir à sentir qu'on console de nobles souffrances.⁽²⁾

Qu'est-ce que les écrits d'Urbain nous disent du peuple algérien et de ses rapports avec l'administration militaire en charge de l'Algérie? Je le résumerai ainsi: premièrement, le peuple algérien existe, il a une histoire, des institutions, il a vocation et il aspire à devenir une nation; deuxièmement, il refuse la colonisation, troisièmement, il faut lui enlever toute raison de reprendre les armes contre la France en lui faisant sa place, toute sa place dans le système colonial.

J'ai donc repris pour vous la lecture de quelques uns de ses écrits et sélectionné quelques citations qui vous donneront, je l'espère, l'envie d'en savoir plus.

Pour les comprendre, il faut les placer dans leur contexte. Je l'ai découpé en quatre périodes.

De 1837 à 1848, le dénonciateur

De 1837 à 1848, Urbain découvre un pays très différent de l'Égypte, mais il découvre surtout un peuple en guerre contre l'envahisseur français qui prend Constantine et qui va avec Bugeaud passer de l'occupation restreinte à l'occupation totale, à l'exception de la Kabylie. Il constate que le peuple algérien refuse la colonisation qui lui confisque ses terres, ignore ses institutions, méprise sa culture. Il est déçu et amer.

Ses premiers écrits condamnent la colonisation, la politique de francisation et de peuplement du pays par une immigration européenne. Ils paraissent le 5 et le 21 juin 1837 dans le Temps, le second sous le titre insolite de "Civilisation franco-algérienne".

Mais, après tout, si nous accusons les Arabes d'insensibilité et de barbarie... ne seraient-ils pas en droit de nous adresser les mêmes reproches? Que devaient-ils penser de nous lorsque nous détruisions aveuglément les monuments qui faisaient depuis longtemps leur admiration; lorsque nous ravagions sans pitié les plus riantes campagnes pour le seul plaisir de planter et de bâtir selon les habitudes européennes? Ne pouvaient-ils pas nous

accuser de présomption et de folie, lorsque nous venions, sur une terre nouvelle pour nous, régenter les usages d'une nation qui n'étaient que les résultats d'une longue expérience⁽³⁾...

À la fin de l'année 1837, il a compris: dans un très long article qu'il signe de son nom, Th Urbain, daté du 15 novembre à Oran, alors qu'il est au cabinet du général Bugeaud qui vient de traiter avec l'émir ABDK à la Tafna, il expose sans fard sa condamnation de la conquête coloniale. L'article paraît le 19 décembre dans le Feuilleton du Journal des Débat, sous le titre Des Arabes.

Car Urbain a fait une deuxième découverte: le sentiment national des Arabes d'Algérie a résisté à l'occupation ottomane, et il a été renforcé par l'occupation française.

Avant notre débarquement, le pouvoir que les deys exerçaient sur les Arabes n'était qu'une usurpation contre laquelle plusieurs tribus protestaient chaque année. Ce n'est plus qu'un héritage de tyrannie que le dey nous a légué, tyrannie plus dure, parce que nous sommes chrétiens, plus difficile à établir, parce que nous ne savons pas gouverner. La France libérale voudra-t-elle exterminer par le fer et par le feu un peuple qui ose revendiquer devant elle le libre exercice de sa souveraineté ? Cette guerre que nous faisons depuis sept années aux Arabes qui nous repoussent comme des étrangers, et qui s'organisent en nation sous notre canon, ressemble à toutes les guerres d'invasion où le vainqueur veut écraser le vaincu et briser son indépendance. C'est cette même guerre d'Espagne que l'on a tant reprochée à Napoléon le despote lorsqu'il voulait faire la royauté de sa famille à toute l'Europe. La seule différence que je vois, c'est que nous exerçons des violences contre les Arabes au nom d'une civilisation antipathique à leurs goûts, à leurs mœurs et à leur religion....La France voudrait-elle prêcher une croisade contre les Arabes, au nom de la civilisation, et les forcer, bon gré, mal gré, à se ranger sous nos lois ? ...

Les résultats inévitables de l'annexion de l'ancienne régence d'Alger au territoire français, si cette annexion n'était pas une fiction irréalisable et presque ridicule, seraient d'étouffer à son origine la nationalité naissante des Arabes et de frapper par contre-coup notre colonie de stérilité...

Urbain en déduit que l'Algérie a vocation à devenir une "nation orientale et musulmane" et non un territoire français à occuper entièrement, où installer des immigrants venus de toutes les parties de l'Europe, où imposer la civilisation européenne à des musulmans qui y répugnent.

Il faut d'abord reconnaître qu'il y a dans la race arabe tous les éléments nécessaires pour constituer une nation, non pas sur le modèle des nations européennes, mais une nation orientale et musulmane, qui ne prendra de notre civilisation que ce que sa foi, ses moeurs et son caractère lui permettront de s'assimiler sans secousses ni réactions. Il faut ensuite, ..., renoncer à nos droits de conquérants contre lesquels les Arabes ont protesté si unanimement, et nous persuader qu'on ne civilise pas un peuple malgré lui....

...Les Arabes ont besoin aujourd'hui de toute leur spontanéité pour organiser un pouvoir national et régulier, pour développer leurs richesses et pour apprécier leurs ressources.

Il en conclut à la vocation nationale d'Abd el-Kader et à l'intérêt pour la France de traiter avec lui.

Le progrès essentiel à faire en ce moment pour les Arabes, c'est de constituer vigoureusement l'unité du pouvoir entre les mains d'Abd-el-Kader"...

Voici donc en résumé la conduite que nous devons tenir vis-à-vis des Arabes. Renfermons aujourd'hui avec soin toutes nos ambitions dans les limites du Territoire que nous nous sommes réservés. Laissons se développer sans envie à nos côtés une nation nouvelle que nous aurons eu la sagesse de ne pas étouffer dans son berceau. ... Mais réservons-nous, si l'on veut,

le droit et la gloire de l'initier nous-mêmes à la civilisation, sans pourtant faire violence ni à ses moeurs, ni à ses croyances.

En utilisant les termes d'Arabes et de nation, Urbain se démarque de ceux qui ne voyaient en Afrique que des tribus sauvages qu'il fallait exterminer ou soumettre et il ignore les " Kbiil ", ou Berbères, ces descendants des populations qui furent vaincues par la conquête arabe.⁽⁴⁾ Il reprend des idées qui avaient été exprimées par Hamdam Khodja dans le Miroir, aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger, paru en 1834. Il ne pouvait en revanche avoir eu connaissance du rapport d'Ahmed Boudierba, cet autre Maure d'Alger rallié aux Français, qui le 3 novembre 1837 plaide pour l'accord avec Abd el-Kader afin de l'aider à régénérer la race arabe, à être " le civilisateur des Arabes ".⁽⁵⁾ La similitude des positions est en tous cas frappante, en dépit des différences de situation.

Dans un peu moins de deux ans, Abd el-Kader aura rompu le traité de la Tafna, mais Urbain a choisi son rôle: il se fera le "représentant des arabes auprès des français"⁽⁶⁾, afin de donner un contenu au concept saint-simonien d'association, afin de faire de cet idéal une politique. En ce mois de novembre 1837, Urbain apparaît, à 25 ans, tel qu'en lui-même il restera toute sa vie, libéral, respectueux de l'autre, de ses droits et de ses différences, éprouvant pour les Arabes " une vive sympathie", en un mot déjà " indigénophile ".

"Je suis devenu la personnification du parti arabe", écrit-il le 15 janvier 1839. Le 28 mars 1840, il épouse devant le Cadi de Constantine, une très jeune fille de cette ville.

De 1848 à 1860, le réformateur

La révolution de 1848 ne lui permit pas de rejoindre le duc d'Aumale à Alger pour prendre la direction des affaires arabes du gouvernement général. Il resta à Paris où sa connaissance de l'Algérie, de ses tribus, de tout le personnel des Bureaux arabes le rendirent indispensable au Bureau des affaires arabes de la Direction de l'Algérie qui dépendait du Ministère de la Guerre.

Il fut d'abord chargé de suivre pour le ministère la détention d'Abd el Kader à Pau, puis à Amboise. Puis il profita de la valse des ministres et des gouverneurs généraux à Alger pour faire avancer trois dossiers essentiels pour les Algériens: l'instruction publique musulmane, la propriété foncière des tribus, et la justice musulmane.

Pendant ses dix premières années d'interprète militaire, Urbain avait compris que la Régence d'Alger n'était pas une coquille vide; le pays était habité, cultivé, administré. Il avait un système d'enseignement appuyé sur les mosquées et qui accueillait tous les enfans de 6 à 10 ans. Contre la poussée coloniste qui s'était fixé pour premier objectif de donner des terres à la colonisation et de faire disparaître toutes les institutions du droit coranique, écoles, tribunaux, mosquées, Urbain entreprit de les restaurer, estimant que pour les maintenir il fallait les réformer pour les débarrasser de traditions et des pratiques obsolètes.

Son premier chantier, à ses yeux le plus important, fut celui de l'instruction publique musulmane. La note qu'il rédigea en 1848 a posé les bases la base d'un dispositif qui comportait des écoles de tribus, des écoles arabes –françaises, trois écoles supérieures "médersas" à Alger, Tlemcen et Constantine, des collèges arabes-français dans les trois chef-lieux de province.

Il fut également le rédacteur de la première grande loi foncière du 16 juin 1851, qui protégeait la propriété indigène reconnue comme un droit sacré et qui en limitait l'expropriation. Il fut aussi le rédacteur du décret du 1^o octobre 1854 sur la

justice musulmane qu'il entendait maintenir et rénover contre la pression des juges français à qui il reprochait de vouloir réformer le Koran par le Code Napoléon.

Cette période fut aussi celle des grands textes d'Urbain, et du plus surprenant d'entre eux, *L'Algérie pour les Algériens*, cette brochure de 164 pages, qu'il a éditée à ses frais pour la distribuer aux députés et sénateurs.⁽⁷⁾ Car il était conscient de la nécessité d'expliquer et de justifier les décisions qu'il avait fait prendre en faveur des Arabes. Il posa en principe que "l'idée de progrès implique la multiplicité en même temps que l'unité dans les destinées humaines".⁽⁸⁾ Ce principe qui lui venait de son credo saint-simonien lui permettait de voir l'Algérie dans sa réalité profonde, et d'imaginer pour elle un progrès qui ne lui serait pas imposé, qu'elle choisirait et qu'elle construirait elle-même. "Aucune nation, aucune religion ne peut avoir l'orgueil de se poser comme le modèle et le type du progrès; personne ne peut dire: ma loi politique, mon organisation sociale, mes mœurs, représentent pour l'humanité la dernière expression du progrès." ⁽⁹⁾

Le tableau qu'il dresse de la société, de l'organisation administrative, de l'économie de l'Algérie est celui d'une nation en construction, qui a ses propres ressources et capacités, qui a atteint un incontestable niveau de développement à partir des règles islamiques. Il rend hommage à l'action d'Abd-el-Kader "Qui peut dire ce que cet homme illustre eût fait pour la création d'un gouvernement régulier et pour donner la vie à la nationalité algérienne".⁽¹⁰⁾ Il expose les décisions qui ont été prises sous son impulsion pour améliorer "le progrès matériel" des algériens musulmans.

Sa rencontre avec l'Émir Abd el Kader à Amboise pendant sa captivité, confirma dans sa conviction qu'il fallait défendre le peuple algérien, et pour cela faire connaître et comprendre aux Français la grande religion qu'est l'islam. C'est ce qu'il fit dans trois grands articles, parus dans *La revue de Paris* en 1852, *Une conversion à l'islamisme*, *Le Koran et les femmes arabes* 1854,

de la Tolérance dans l'islamisme 1856. Urbain démontrait que l'islam qui traitait mieux les esclaves que le faisait le christianisme, et qui avait amélioré la condition des femmes, était une religion de progrès et d'ouverture et de paix.

1860-1870 L'apôtre d'une Algérie franco-musulmane

Après le premier et bref voyage de l'Empereur en Algérie en septembre 1860, Urbain se fit nommer à Alger, commissaire-rapporteur au conseil de gouvernement, ce qui lui donnait un droit de regard, de critique et de proposition sur toutes les mesures importantes prises à Alger ou à Paris. Car il voulait suivre l'application de la politique pro-arabe qu'il avait commencé à mettre en œuvre à partir de son poste parisien et que l'Empereur avait publiquement approuvée dans son discours à Alger du 19 septembre 1860.

Il ouvrit trois nouveaux chantiers: 1- pour bloquer le cantonnement des tribus, 2- pour accorder la naturalisation et la citoyenneté aux indigènes algériens musulmans et israélites, 3- pour leur ouvrir la carrière militaire, l'accès à certains emplois publics et à des fonctions électives dans les assemblées locales, municipales et départementales. Il se fit le champion d'une Algérie franco-musulmane que l'Empereur n'avait qualifiée de Royaume arabe, que pour faire comprendre à l'opinion le prix qu'il y attachait.

Fort de cette caution impériale, Urbain fit paraître une deuxième brochure, anonyme et à ses frais, dont le titre peut choquer aujourd'hui, L'Algérie française. Mais le sous-titre Indigènes et immigrants, montre que la priorité est donnée aux Algériens musulmans. Cet ouvrage est un plaidoyer pour les algériens musulmans contre les immigrants européens, pour que l'Algérien musulman soit considéré comme le "vrai paysan de l'Algérie" et comme un futur citoyen à part entière. Les "colonistes", y répondront par une autre brochure La France algérienne.

La lettre de l'Empereur du 6 février suivie par le vote du sénatus-consulte du 23 avril 1863 sur la propriété des tribus provoqua l'indignation et la colère de la population européenne d'Alger. Ce nouveau sénatus-consulte avait initialement été exigé par les "colonistes" pour relancer le cantonnement et dégager des terres à donner à la colonisation. Mais Urbain et ses amis arabophiles étaient parvenus à le bloquer et à le remplacer par un texte protecteur de la propriété indigène. "Le déchainement des passions colonisatrices est plus fort que jamais", écrit-il à son ami Lacroix.⁽¹¹⁾

Dans la centaine de rapports qu'il a rédigés pour le conseil de gouvernement sur la délimitation des douars des tribus et la répartition des terres en application du sénatus-consulte du 23 avril 1863 pour la constitution de la propriété arabe, Urbain nous a livré une masse d'informations d'un intérêt exceptionnel sur l'histoire et la vie des tribus et sur leurs démêlés avec l'armée et les administrations de l'État. Au cours des discussions au conseil du gouvernement qui sont relatées dans les procès verbaux conservés à Aix en Provence, il fait preuve d'une connaissance étonnante du droit foncier encore largement ignoré des juristes français de l'époque.

Les récits qu'il nous a laissés du voyage de l'Empereur et qui n'ont été publiés qu'en 2005, ainsi que les correspondances d'Urbain au préfet Lacroix, montrent à quel point cette politique pro-arabe était mal comprise et combattue par une opinion publique et une administration civile et militaire tout acquises aux positions colonistes. Ils montrent aussi à quel point Urbain s'était identifié aux Algériens musulmans: Mais cette identification n'allait pas jusqu'à vouloir faire de l'Algérie un Royaume arabe.

"Le mot royaume arabe a été dénaturé et on en a fait une arme pour dénigrer l'oeuvre impériale. Je ferme la bouche à tous en leur disant : ingrats, vous ne voyez pas que l'Empereur vous prépare un bienfait ! Croyez-vous qu'il serait indifférent à

l'avenir de ce pays que le prince impérial portât le titre de roi de l'Algérie ? Aux esprits sérieux, je réponds: comment voulez-vous supposer qu'on pense à établir un royaume arabe sur une terre devenue française ? L'expression s'applique au passé et non à l'avenir. Quant à l'Empereur des Arabes, j'insinue aux plus malins : cela prépare le rôle que la France doit jouer en Orient. Abd el Kader sera en Syrie le représentant de l'Empereur des Arabes ; au protectorat des Chrétiens, nous joindrons celui des Arabes. »⁽¹²⁾

Le dernier combat qu'il livra au Conseil de gouvernement fut pour "l'émancipation électorale" des indigènes musulmans et israélites, afin qu'ils soient présents, non pas proportionnellement à leur nombre, mais en nombre suffisant, au moins un tiers, dans les conseils municipaux et dans les conseils généraux, et surtout pour que les élections aient lieu au collège unique.

1870-1884, l'imprécauteur

La chute de l'Empire contraignit Urbain à quitter précipitamment Alger où les "colonistes" qui s'affichaient comme de fervents républicains étaient impatients de se débarrasser des hommes qui avaient servi l'Empire.

De 1870 jusqu'à sa mort en 1884, il assista impuissant à la liquidation de la politique qu'il avait initiée, défendue et appliquée pendant vingt ans. Il confiera à des correspondances destinées aux journaux mais publiées sous anonymat, ou destinées à ses amis, la condamnation virulente de l'imposture que représentait l'assimilation républicaine proclamée mais reniée par la terrible répression de l'insurrection de Mokrani de 1871, par les confiscations de terres rendues possibles par la loi Warnier, par l'institution de l'indigénat, par la fermeture des Bureaux arabes et par celle des Collèges arabes –français.

Dans les deux dernières lettres qu'il donne au journal La Liberté en 1876, il livre une analyse très pénétrante du système

colonial algérien : «Les radicaux algériens qui disposent à l'heure actuelle du suffrage universel, demandent l'assimilation des indigènes aux colons en matière administrative, judiciaire et financière... Mais ils entendent bien que cette égalité ne s'étendra pas jusqu'aux droits politiques.»⁽¹³⁾ Il qualifie d'odieux le dilemme qui a été imposé aux indigènes d'avoir à se faire naturaliser français, donc à se renier en abandonnant leur statut personnel islamique, ou de renoncer à l'exercice de leurs droits politiques. Il ajoute cet avertissement : « En Algérie aussi il y aura avantage à remplacer, dans la main des musulmans, le fusil par le bulletin de vote, afin de leur permettre de protester pacifiquement et de faire connaître leurs griefs. Plus nous serons inflexibles à ne pas abaisser les barrières qui les séparent de nous, plus ils se retrancheront dans les sentiments de haine, plus ils caresseront l'espoir de sanglantes représailles »⁽¹⁴⁾.

Urbain était resté en liaison épistolaire régulière avec Abd-el Kader. Lors de son voyage en France, l'émir lui avait remis sa photo dédiée. Lorsque'il mourut à Damas, le 26 mai 1883, il adressa deux articles au Journal des Débats : «L'émir Abd el Kader est pour tous les musulmans algériens un saint et un héros.... Il avait toutes les grandes qualités qui gagnent le respect et la vénération du peuple arabe : le calme, la dignité des manières et du caractère, un courage à toute épreuve ; il écoutait avec patience les petits et les grand ; il était généreux avec les pauvres, affable avec les homme de grandes tentes ; sa pitié était sincère...». Dans un deuxième article, il analysa la réaction profonde des musulmans algériens aux hommages rendus par les Français à l'Émir: « l'hommage respectueux qui est unanimement rendu à la mémoire de l'émir », n'est pas « la preuve de la solidarité que créent entre deux races également généreuses l'estime réciproque et le dévouement ». « La scission est complète et absolue » entre la colonisation officielle et les musulmans algériens. L'enthousiasme patriotique qu'a soulevé l'envoi d'un bataillon de Turcos au Tonkin pour venger la mort du

commandant Rivière, la mort de l'Émir devraient recommander la question des Indigènes à la sollicitude du Gouvernement. Or il n'en est rien: le gouvernement prépare en toute bonne conscience la création de trois cents nouveaux villages de colonisation qui sont un « sujet de terreur pour les indigènes. Ce pauvre turco qui part pour le Tonkin trouvera peut-être à son retour, si la loi est votée, les terres de sa famille, de son douar, expropriées. Les Indigènes diront qu'Abd el Kader est bien mort puisqu'on les persécute sans pitié. Un abîme de plus en plus profond sera creusé entre nos sujets musulmans et nous ».

Lorsqu'Urbain mourut à Alger, le 28 janvier 1884, les journaux locaux se déchaînèrent contre le "renégat", le "circoncis", le disciple de la secte saint-simonienne, l'ennemi de la colonisation, contre celui qui avait été l'inspirateur, le publiciste et l'artisan de la politique abhorrée du Royaume arabe de Napoléon III. Et le silence retomba sur ce personnage qui avait fait de sa vie personnelle et professionnelle, un engagement total pour l'édification non pas d'un royaume arabe mais d'une Algérie française qui aurait été une Algérie franco-musulmane, une Algérie où les Algériens musulmans auraient été acceptés comme citoyens français, une Algérie pour tous les Algériens.

Conclusion

Ces écrits sont donc d'une richesse exceptionnelle. Ils n'en sont pas moins d'une interprétation, d'une utilisation délicate. Ce ne sont pas seulement des écrits sur l'Algérie, écrits par un Autre, pour reprendre l'intitulé de votre colloque. Ce sont aussi des écrits pour les Algériens, parfois écrits en leur nom, par un homme qui s'est identifié à eux. Au point que l'on peut se demander s'ils ne sont pas aussi des écrits du Soi.

Urbain s'est très tôt, et de plus en plus identifié aux Algériens, pas seulement parce qu'il s'était converti à l'islam, et parce qu'il avait fait un mariage arabe à Constantine devant le cadi, mais parce que, comme Franz Fanon cent cinquante ans

plus tard, il avait compris la résistance du peuple algérien à l'entreprise de colonisation et senti son aspiration à sa reconnaissance comme nation.. En défendant les indigènes algériens, comme il l'a fait contre les confiscation et les brutalités de la conquête militaire, en tentant de transformer la colonisation en une association franco- algérienne, en demandant leur accession à la pleine citoyenneté il a fait disparaître la frontière, il a comblé le fossé entre le Soi et l'Autre. Ne se disait-il pas animé d'une foi de plus en plus vive dans l'humanité, " ce grand mot qui est comme un germe d'avenir".⁽¹⁵⁾ C'est en tous cas comme cela que les colonistes ont compris et condamné avec la dernière violence et jusque dans les journaux algériens publiés après sa mort, les écrits de "ce renard à la queue coupée", de "cet ennemi de la colonisation".

Ces mutations de l'homme de couleur guyanais en saint-simonien converti à l'islam, de l'interprète militaire en conseiller politique, du haut-fonctionnaire en publiciste anti-coloniste, ont dérouté les historiens et expliquent la relative discrétion dans laquelle il a été tenu, aussi bien en France qu'en Algérie. Il s'est confondu dans la famille saint-simonienne dont l'histoire a surtout retenu le livre d'Enfantin sur la "La Colonisation". Son œuvre algérienne a été emportée dans la chute de Napoléon III et en grand partie démontée par la Troisième République.

Relisant le Journal de Mouloud Feraoun, déchiré par l'absurdité d'une guerre fratricide, je ne peux m'empêcher de penser que s'il avait eu connaissance des brochures, des lettres et des articles d'Ismayl Urbain, il aurait salué comme un aîné, comme un autre lui-même peut-être, ce prophète qui ne se résignait pas devant la montée des malheurs que son cœur et son intelligence sentaient venir avec effroi et qu'il s'efforça de prévenir en dénonçant les inconscients qui les préparaient ...

1. URBAIN, Notice chronologique, ARSMS 13737
2. Urbain à d'Eichthal, lettre du 26 juin 1849, ARS Ms 13745/169. Non publiée. "J'ai entretenu depuis des relations très cordiales avec El Hadj Abdelkader dont le caractère élevé et les manières aimables avaient dès les premiers jours conquis mon estime, mon admiration et ma sympathie. »
3. *Le Temps* du 21 juin 1837.
4. Il ne tardera pas à découvrir les Kabyles ou Berbères, mais il restera toujours prudent dans l'interprétation des différences raciales, et il leur préférera les données géographiques, économiques, sociales et religieuses. L'Algérie lui apparaît comme un pays dont la population a vocation à devenir une nation arabe et musulmane à qui il va proposer l'association avec la France.
5. LAURENS, H., *Le royaume impossible*, opus cité et JULIEN CH., *Histoire de l'Algérie contemporaine...* opus cité
6. Levallois 2001 page 83
7. Elle a été rééditée en 2000, et elle est consultable en ligne sur Gallica
8. Page 31
9. page 31
10. page 79
11. U à L 10/XII /62
12. Urbain à Lacroix, lettre du 14 février 1863 CAOM 1 X 3
13. ibid
14. ibid
15. ARS Ms 13745/ 276, Urbain à d'Eichthal, 9 juin 1876